Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_67-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°4

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	54
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Valentin BEASSE, délégué de Sainte-Marie, donne Pouvoir à Françoise BOUSSEKEY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER REGIONAL (EPFR) BRETAGNE

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) Bretagne.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

L'Etablissement public foncier de Bretagne peut acquérir du foncier en lieu et place et à la demande d'une collectivité territoriale, afin de lui permettre de réaliser les projets d'aménagement de son territoire.
L'EPF Bretagne va pouvoir, en lien étroit avec la collectivité, négocier et porter financièrement ce foncier, procéder si besoin aux opérations de déconstruction/dépollution et revendre par la suite un foncier prêt à être aménager à un opérateur choisi par la collectivité ou à la collectivité elle-même.

Par ailleurs, l'EPF Bretagne peut accompagner ladite collectivité dans la définition de son projet et la mise en place d'une stratégie foncière propres à permettre sa réalisation.

Son action intervient dans le cadre de critères définis par son Programme Pluriannuel d'Intervention.

REDON Agglomération est représentée au sein de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VU le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_67-DE

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT la possibilité de présenter 2 candidats de REDON Agglomération (un titulaire et un suppléant) au titre de représentants des communautés d'agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de désigner candidats de REDON Agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'EPF Bretagne :**

Titulaire	Suppléant
Jean-François MARY	Pascal DUCHENE

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34